

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 485)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 322

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 31**ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
France Télévisions	950 000	0
ARTE France	0	0
Radio France	950 000	0
France Médias Monde	0	1 900 000
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
TOTAUX	1 900 000	1 900 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Avances à l'audiovisuel public » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Ce changement se décompose en :

-
- une majoration de 950 000 € en autorisations d'engagement et de 950 000 € en crédits de paiement du programme « France Télévisions » ;
 - une majoration de 950 000 € en autorisations d'engagement et de 950 000 € en crédits de paiement du programme « Radio France » ;
 - une minoration de 1 900 000 € en autorisations d'engagement et de 1 900 000 € en crédits de paiement du programme « France Médias Monde ».